



UMUGAMBWE W'UMWAMI N'ABAGABO

B.P. :387 Bujumbura

E-Mail : pmpburundi@yahoo.fr

Tel : (0257) 22 74 89 – 910 363 – 935 969

832 730 – 820 143

Bujumbura, le 23/11/2006

V/Ref:

N/Ref: PR/055/06

Objet:

DECISION PORTANT NOMINATION DE SON ALTESSE IMPERIALE ET ROYALE LE PRINCE DOM ANTONIO FRANCESCO CALABRIA CILENTO DE HAUTEVILLE, PRINCE DE SVEVIA, EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT D'HONNEUR DU PARTI MONARCHIQUE PARLEMENTAIRE-P.M.P.ABAGENDERABANGA.

**LE PRÉSIDENT DU PARTI MONARCHIQUE PARLEMENTAIRE-
P.M.P. ABAGENDERABANGA ;**

- Vu la Loi no.1/006 du 26 juin 2003 portant Organisation et Fonctionnement des Partis Politiques au Burundi ;
- Vu l'Ordonnance Ministérielle no. 530/018 du 12/01/2005 portant Agrément et Octroi de la Personnalité Civile du Parti Monarchique Parlementaire- P.M.P.ABAGENDERABANGA ;
- Vu les Statuts du Parti Monarchique Parlementaire- P.M.P. ABAGENDERABANGA ;
- Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Parti Monarchique Parlementaire-P.M.P. ABAGENDERABANGA ;
- Considérant les conclusions de la réunion du Comité Exécutif du Parti élargi au Bureau Politique en date du 26/11/2006, notamment l'approbation à l'unanimité de la proposition du Président du Parti de conférer à S.A.I.R. le Prince Dom Antonio Francesco Cilentio de Hauteville le titre de Président d'Honneur du Parti Monarchique Parlementaire ;

DECIDE :

Son Altesse Impériale et Royale le Prince Dom Antonio Francesco Calabria Cilentio de Hauteville, Prince de Svevia, est nommé Président d'Honneur du Parti Monarchique Parlementaire P.M.P. ABAGENDERABANGA.

Par le Président du Parti Monarchique Parlementaire-
P.M.P. ABAGENDERABANGA.


Le Prince Guillaume Ruzovityo.